

**AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC
N° 2025 – TEMP 24**

Demande présentée le : 19 février 2025
Par : monsieur LEPINAY Marcel
Demeurant à : 10 rue des Croisselles
Au bénéfice de : l'entreprise IDF AGENCEMENT
Responsable : monsieur SALAH
Surface occupée : une benne

Le maire,

Vu la demande d'autorisation d'occuper le domaine public susmentionnée,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2,
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8, L 581-18 et R 581-55 à R 581-79

ARRETE

Article 1 : La société IDF AGENCEMENT est autorisée à occuper le domaine public routier avec une benne :

le 27 février 2025 devant le n° 10 rue des Croisselles à JUZIERS

Article 2 : Cette occupation nécessitera :

- Information des riverains les plus proches susceptibles d'être embarrassés par la gêne occasionnée.
- Neutralisation de la première place de stationnement par le demandeur

Article 3. Monsieur LEPINAY Marcel est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 4. Madame le commissaire de police, M. le responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

A JUZIERS, le 20 février 2025

Le maire, Ketty VARIN

Dossier suivi par :
Philippe MILLET
Tél : 06 43 05 91 08
police.municipale@juziers.org

